

ABONNEMENT.

SAUMUR.	
En av.	30 fr.
En m.	16
Trois mois	9
Poste :	
En av.	35 fr.
En m.	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR, S
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 MAI

Chronique générale.

L'ÉTAT D'ESPRIT RÉPUBLICAIN.

Les membres de la majorité, depuis la rentrée parlementaire, ne savent sur quel pied danser. De l'aveu de leurs propres amis, ils offrent un spectacle navrant. « Vous le voyez tous à qui mieux mieux, écrit le *National*, le nez au vent, agités, affairés, à la recherche d'un terrain électoral, s'évertuant à dénicher quelque chose, un mot, une idée, une formule qui puisse leur servir d'enseigne et leur attirer clientèle, mais ne trouvant rien qui passionne, qui produise sensation, rien qui détermine un courant vers eux. »

Puisque les membres de la majorité se trouvent dans un aussi cruel embarras, à la veille d'affronter le verdict du suffrage universel, nous leur indiquerons un terrain sur lequel ils se trouveront à l'aise.

Faire des promesses nouvelles aux électeurs, les séduire par un nouveau programme politique, offre, en effet, de réelles difficultés; que ces bons députés veuillent tout simplement faire un examen de conscience et qu'ils se contentent de démontrer comment ils ont tenu leurs promesses de candidats.

La démonstration sera décisive aux yeux des électeurs qui ont joui si heureusement de l'ère de paix et de prospérité annoncée et garantie par le programme électoral de 1882!

Hier, les couloirs du Palais-Bourbon étaient presque déserts. Il n'y avait, du reste, que deux commissions qui se réunissaient, celle qui est chargée d'examiner la loi sur les protêts, et celle des récidivistes.

La commission des récidivistes s'est réunie pour entendre MM. Allain-Targé, Rousseau et Herbetie sur le règlement d'adminis-

tration publique qui règlera les détails d'application de la nouvelle loi.

La date des élections générales est, dit-on, fixée d'une manière définitive au 14 octobre prochain.

Le gouvernement aurait arrêté cette date pour ne pas avoir à modifier l'époque de l'appel des réservistes et ne pas voir deux Chambres avec des pouvoirs collatéraux.

Le second tour de scrutin aurait ainsi lieu lorsque l'une des deux Chambres aurait vu ses pouvoirs expirer.

Les journaux républicains ont inventé une façon nouvelle d'écrire pour les lecteurs de leur parti l'histoire de leurs succès électoraux. Oh! le procédé est des plus simples et ne demande pas de grands efforts de travail et d'imagination. Il consiste tout simplement à mettre l'étiquette républicaine sur le candidat victorieux.

Exemple: Dimanche dernier, MM. Martin et de Barrère, conservateurs, ont été élus conseillers généraux dans les cantons de Guichen (Ille-et-Vilaine) et dans celui de Condé-sur-Noireau (Calvados) contre deux concurrents républicains et en remplacement de deux conseillers généraux républicains décédés.

La presse républicaine n'hésite pas à s'attribuer la victoire. Elle fait suivre le nom de M. Martin du qualificatif de « républicain » tout court, et celui de M. de Barrère du qualificatif de « républicain modéré ».

Sans doute cette manière de fausser l'histoire ne change rien aux résultats des élections de dimanche dernier. MM. de Barrère et Martin restent des conservateurs nommés conseillers généraux par les suffrages de leurs corréligionnaires politiques. Mais les masses profondes du suffrage universel auront été trompées une fois de plus si l'on réussit à leur faire croire que le pays n'élit que des républicains. Les faits, au contraire, attestent avec éclat que les populations de plus en plus se dégoutent et se détournent de la République.

On télégraphie de Hong-Kong au *Times* qu'une commission chinoise part pour le Tonkin pour remettre le décret impérial ordonnant la retraite des troupes chinoises de ce pays.

Une dépêche de Tien-Tsin annonce que le gouvernement chinois a accepté de réprimander ses officiers pour la collision de Séoul (Corée) et d'ordonner une enquête sur la conduite de ses troupes, et les punir s'il est nécessaire pour tous les outrages commis.

Les troupes chinoises et japonaises seront retirées de Corée, le gouvernement de ce pays ayant été invité à former un corps de gendarmerie sous le commandement d'officiers européens.

On télégraphie de Berlin au *Daily Chronicle* que dans les cercles diplomatiques on assure que la Chine menace d'avoir recours aux armes, si la Russie se refuse de soumettre le différend relatif à la rectification de la frontière de Mandchourie, à l'arbitrage d'une commission de délimitation.

Le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle la dépêche suivante d'Hanoi, 5 mai, 9 h. soir :

« M. Rocher est actuellement à Hong-Kong, où je l'ai envoyé rejoindre la mission chinoise.

» L'évacuation continue sur le fleuve Rouge, mais lentement.

» La mission partie pour Than-Quan n'est pas encore revenue. »

Le *Saghalien* embarquera, le 10 mai, à Marseille, une compagnie du 3^e régiment d'infanterie de marine, destinée à renforcer les garnisons de Cochinchine.

Le transport *La Garonne*, affrété par l'État, va entrer en armement aux appointements de Castigneau à Toulon pour faire

route pour Madagascar et la Réunion; il embarquera un détachement de douze gendarmes pour la Réunion et trois officiers supérieurs pour Tamatave.

GRÈVE DES TAILLEURS.

Les tailleurs parisiens se sont mis en grève. Ils veulent imposer aux patrons un tarif que ceux-ci trouvent inacceptable.

Cette grève pourrait bien procurer aux tailleurs une gêne plus grande en attirant des ouvriers étrangers.

Voici en effet ce que nous lisons dans l'*Alsacien-Lorrain* :

« Un correspondant de Strasbourg nous écrit que trois cents ouvriers tailleurs allemands viennent de traverser cette ville, se rendant à Paris, où les ciseaux manquent par suite de la grève.

» Une fois installés chez nous, les nouveaux venus se garderont bien de céder la place. Tandis que leurs compatriotes, qui se livrent dans notre pays à une propagande anarchiste effrénée, exhorteront les ouvriers français à ne pas rentrer dans les ateliers, ces intrus gagneront les bonnes grâces des patrons et nous tailleront des vêtements à la mode poméranienne.

» Les naifs, que les meneurs entraînent dans les grèves, ne comprendront-ils donc jamais qu'ils travaillent pour le roi de Prusse et pour ses sujets! »

TOUT POUR LES PRUSSIENS.

La République a mis les Religieux, des citoyens français, à la porte de chez eux, à la porte d'immeubles qu'ils avaient acquis, avec l'argent provenant de la succession de leurs pères. Ils étaient chez eux, ne faisaient de mal à personne, et leurs ennemis même sont forcés de reconnaître qu'ils faisaient au moins un peu de bien.

L'autre jour est arrivé à Paris Mein her Menzel. Mein her Menzel est un Allemand, un Prussien, un peintre prussien de beaucoup de talent. Il a peint Bismarck, il a peint l'empereur Guillaume, il a peint cent

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XVII

LA RECLUSE.

La porte s'était refermée sur moi; une obscurité profonde régnait autour de nous. Je voulais parler; une main se posa doucement sur ma bouche.

— Chut! me dit-elle.
 Les bruits du dehors se rapprochaient; j'entendais distinctement les paroles de ceux qui me poursuivaient.

— Je l'ai vu il y a un instant, disait une voix, il a dû s'engager dans cette ruelle.

— Non, disait un autre, j'ai entendu ses pas de ce côté.

Ils ne tardèrent pas à se porter dans une autre direction, et le bruit de leur marche s'éteignit dans le lointain. Je commençai à respirer; je l'avouerais, jamais je n'avais éprouvé un si âpre attachement à la vie, je ne voulais pas mourir avant d'avoir embrassé ma mère.

— Ils voulaient donc vous tuer? me dit tout bas une voix de femme.

— Oui, madame, ou du moins s'emparer de ma

personne; je vous jure que je suis innocent, je suis un honnête homme.

— Je le crois, vous n'êtes pas le seul qui ait à subir la persécution sans l'avoir méritée. Dieu soit loué de m'avoir donné l'idée d'entrouvrir la porte au moment où vous étiez traqué de près par ces méchantes gens! Ici, vous n'avez pas à craindre d'être trahi.

Elle me prit par la main et me fit entrer dans une pièce restée ouverte. Elle remua les cendres du foyer et parvint, au bout de quelque temps, à allumer une veilleuse dont la lumière tremblotante permettait à peine de distinguer les objets.

Ma libératrice pouvait avoir une quarantaine d'années; ses traits n'étaient pas sans beauté, mais elle était d'une maigreur ascétique; son costume, d'une simplicité extrême, n'était pas celui d'une religieuse, il le rappelait cependant; ses cheveux disparaissaient sous un bonnet de coton dépourvu de tout ornement; une robe de laine grossière tombait en plis rigides jusqu'à ses talons; rien chez elle ne trahissait une préoccupation de grâce ou d'élégance. Le mobilier n'était pas moins austère: un prie-Dieu de bois blanc surmonté d'un crucifix, deux chaises de paille, une dure couchette, c'était tout.

Les murs blanchis à la chaux étaient nus et la terre servait de parquet.

— Reposez-vous, monsieur, me dit-elle, vous

devez en avoir besoin; demain nous aviserons un moyen d'assurer votre liberté.

Elle me présenta une des chaises et s'assit sur l'autre. A partir de ce moment, elle garda une immobilité si complète que je ne pouvais savoir si elle veillait ou dormait. Moi-même, j'évitai de faire aucun mouvement et attendis dans la même position l'arrivée du jour. J'étais très-fatigué de mes courses et de mes émotions; je finis par fermer les yeux. Quand je les ouvris, quelques rayons de soleil pénétraient discrètement dans la cellule, à travers les petits carreaux d'une étroite croisée: j'étais seul.

La porte était restée ouverte, j'en profitai pour jeter un regard au dehors. En face de moi s'élevaient des murs très-hauts, dans lesquels étaient pratiqués des œil-de-bœuf couverts d'une épaisse poussière qui ne paraissait pas avoir été jamais utilisée.

En face de la porte par laquelle j'étais entré, il y avait une petite cour envahie par les herbes, puis un jardin où l'on cultivait les légumes les plus communs; pas une fleur n'égayait la vue, tout était d'une tristesse monotone. Au fond se dressait à une grande hauteur un autre mur sans fenêtres ni lucarnes.

Du côté où se trouvait la pièce qui m'avait donné asile, il y avait un bâtiment d'une médiocre élévation qui présentait un cachet de vétusté et de

délabrement extrêmes: les murs étaient lézardés, les croisées vermoulues.

Quelque temps après, ma libératrice revint.
 — Suivez-moi, dit-elle, je vais vous conduire dans une retraite plus sûre, où vous pourrez attendre sans crainte le moment propice de reprendre votre liberté.

Nous traversâmes la cour et le jardin; un silence de tombeau régnait autour de nous. Les croisées restaient fermées; cependant je crus apercevoir deux yeux qui me regardaient passer derrière les carreaux. Je gravis avec mon guide un escalier en très-mauvais état et j'entrai dans une pièce du premier étage, qui était un peu plus grande et un peu moins pauvrement meublée que celle où j'avais passé une partie de la nuit; on y voyait un lit assez confortable.

— C'est une pauvre hospitalité que nous vous offrons, me dit mon guide, mais nous ne pouvons faire mieux.

Je remerciai avec effusion et exprimai la crainte de compromettre par ma présence les habitants de cette maison.

— Celles qui habitent ici, me fut-il répondu, ne connaissent pas ces lâches terreurs; elles ne demandent qu'une chose, c'est que leur dévouement soit efficace.

Elle me laissa de nouveau seul et ne revint que pour m'apporter un modeste repas, du pain avec

ou cent cinquante fois Frédéric-le-Grand.

Mein her Menzel déteste les Français, et prié, il y a quelques années, d'illustrer un ouvrage publié à Paris, il répondit qu'il ne voulait pas travailler pour ces chiens de Français.

Or, il y a quelques semaines, il changeait d'idée; il se décidait à faire à Paris une exposition de ses œuvres. Mais il lui falloit un local et il le voulait gratis, car les Prussiens n'aiment pas à payer quand ils viennent en France.

Menzel a donc demandé un beau local, un pavillon appartenant à la ville de Paris, et la Préfecture de la Seine s'est empressée de mettre à la disposition de Menzel le pavillon des Tuileries.

Heureux Prussiens! pauvres Capucins!

ÉTRANGER

AUTRICHE. — Il paraît aujourd'hui certain que l'Empereur de Russie rendra visite à l'Empereur d'Autriche vers la fin d'août, pour répondre à la même courtoisie que lui fit ce dernier l'an passé. Comme c'est le temps où Guillaume prend les eaux à Gastein, on pense que celui-ci prendra part à l'entrevue.

Les cercles diplomatiques estiment qu'en dépit des nouvelles indiquant un rapprochement entre l'Angleterre et la Russie, la situation n'est pas toutefois absolument exempte de dangers.

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE. — On assure que l'Empereur d'Allemagne et le Roi de Danemark ont été pressentis afin de savoir si l'un ou l'autre serait disposé à prendre le rôle d'arbitre entre l'Angleterre et la Russie, mais aucune invitation formelle ne leur a encore été envoyée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 mai.

Les cours se consolident. C'est nécessaire après une grande hausse. Pour encourager les nouveaux acheteurs, il est bon que les premiers venus leur laissent un bénéfice à réaliser. A Londres, l'entraîn est très-vif.

Les Consolidés montent à 98 9/16. La spéculation anglaise considère la paix comme assurée.

Les rentes françaises conservent des cours très-fermes et qui permettent encore d'acheter avec bénéfice: le 3 0/0 est à 79.35, l'amortissable à 81, le 4 1/2 0/0 à 108.25.

Il y a une ample moisson à faire en achetant les grandes valeurs, car les affaires en préparation vont leur donner de gros bénéfices.

L'action du Crédit Foncier doit, une des premières, attirer le choix des acheteurs. Les renseignements fournis à la dernière assemblée sont de nature à justifier une large hausse. Les obligations sont aussi bien garanties que la rente française et se prêtent à toutes les exigences de l'épargne. La Nouvelle Foncière 1885, notamment, n'exige actuellement qu'un déboursé de 41.50 à 42 fr., et l'acheteur a cinq ans pour se libérer tout en participant à six tirages par an. Avec 42 fr., on peut gagner 100,000 fr.

La Banque d'Escompte est très-animée. La hausse de ce titre est absolument indiquée.

Les Chemins Méridionaux italiens ont dépassé le

des légumes et de l'eau. C'était l'ordinaire de cette maison.

Dans la disposition d'esprit où je me trouvais, les réflexions ne peuvent être bien gaies; les heures s'écoulaient avec une lenteur mortelle, je sentais ma confiance s'évanouir. J'aurais eu besoin de m'entretenir avec quelqu'un, j'essayai de faire causer celle qui seule répandit un peu de vie dans cette solitude. D'abord elle parut peu disposée à s'y prêter; mais, remarquant que je me laissais aller au découragement, elle devint communicative. Un rayon de bonté échauffa sa physionomie, jusqu'alors si froide; sa voix prit une douceur qui lui gagna ma confiance. Peu à peu elle triompha de ma réserve, je cédai à ce besoin d'expansion qu'on éprouve dans ces heures de tristesse où l'on sent la force nous manquer. Elle s'était assise à côté de moi et fixait sur moi des regards attendris où je lisais la sympathie.

— Vous êtes jeune, me dit-elle, presque un enfant (je paraissais en effet moins âgé que je ne l'étais réellement). Pourquoi vous laisser gagner par l'abattement? Après les jours nébuleux, la nature reprend sa joie et sa sérénité, il en sera ainsi pour vous.

— Si vous-même avez cette confiance dans l'avenir, pourquoi donc vous ensevelissez-vous dans ce tombeau?

Elle hésita un instant, puis répondit:

cours de 700 fr. Ils arriveront à 800 fr. d'ici peu. Un bénéfice de 100 fr. par titre n'est pas à dédaigner, surtout quand il ne faut attendre que peu de temps pour le réaliser.

La Rente Italienne 5 0/0 se maintient sur le terrain reconquis. Une nouvelle étape la mènera bientôt à ses anciens cours. La situation du Trésor italien est meilleure que celle de la plupart des Etats européens et les conventions de chemins de fer vont encore lui donner plus de fermeté.

La Société Générale est solide à son cours d'hier.

La reprise du Rio-Tinto fait de sensibles progrès. Ce titre donne de gros revenus qui en font une valeur excellente de placement. Il y a, de plus, à profiter d'une hausse importante.

Les titres de l'Est-Algérien sont très-demandés par les capitaux prudents.

La Banque Ottomane reste à 532. L'Egyptienne Unifiée est à 320, coupon de 10 fr. détaché.

Les actions de nos Chemins maintiennent leurs prix: le Nord 1,630, le Midi 1,465, l'Orléans, 1,320, l'Ouest 845.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

NOMINATION DE GÉNÉRAUX DE BRIGADE.

Par décret du 5 mai, ont été promus au grade de général de brigade:

M. le colonel Faugeron, commandant le 2^e régiment de génie, à Montpellier, en remplacement de M. le général Ducos de La Hitte, promu général de division.

M. le colonel de Boulligny, commandant le 42^e régiment de cuirassiers, à Angers, en remplacement de M. le général de Négrier, promu général de division.

Nous sommes heureux de publier ces nominations.

M. Faugeron, originaire de l'Anjou, est notre compatriote par son mariage avec M^{lle} Ratouis, la fille de notre sympathique collaborateur, ancien juge de paix à Saumur.

M. de Boulligny est également devenu notre compatriote par son alliance avec l'une des plus honorables familles de Saumur.

Par le même décret, est également nommé général de brigade M. Cadet, colonel d'infanterie hors cadre, commandant le Prytanée militaire de La Flèche, en remplacement de M. le général marquis d'Hautefort, admis dans la section de réserve.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Dans la liste des jurés pour la session de mai 1885, qui s'ouvrira lundi prochain, nous trouvons les noms suivants:

MM.

Lallemand, Adolphe, fabricant à Coron.
Mainguin, Jacques, forgeron, à Fontevraull.

Abellard, Paul, receveur des finances, à Cholet.

Chalot, Adolphe, négociant aux Rosiers.
Chalet, Casimir, propriétaire à Coron.
Prout, Pierre, propriétaire à Denezé.
Cholet, François, propriétaire à Denezé.

— Celles qui sont entrées ici ont eu le cœur brisé par des douleurs telles qu'il ne leur reste à espérer que l'oubli. Elles ont dit adieu à toutes les joies de la terre; mais vous, vous ne connaissez pas ces coups du sort qui brisent les plus fiers courages.

— Qu'en savez-vous, madame?

— Je sais au moins que votre front et vos yeux ont conservé la jeunesse; à votre âge, on n'est pas seul au monde. Sans doute, vous avez une mère, dont l'image bien-aimée vous conseille l'espoir plus éloquemment que je ne saurais le faire.

— Ma mère, c'est précisément sa pensée qui provoque en moi cet abattement dont je ne puis triompher.

— Pauvre garçon! vous l'avez perdue; pardonnez-moi d'avoir ravivé votre douleur.

— Madame, c'est une cruelle épreuve d'être séparés par la mort de celle qui nous a portés dans son sein, mais il en est une autre plus cruelle encore peut-être, c'est de s'acharner à la retrouver, d'y consacrer tous ses efforts et de voir constamment échapper l'espoir de réussir. Je m'étais obstinément attaché à ce rêve comme le naufragé s'accroche aux débris de son navire.

— Et vous espérez retrouver votre mère dans ce pays?

— Je l'espérais hier; mais maintenant j'ai perdu mon illusion et ne puis me consoler. Laissez-moi donc m'absorber dans ma douleur, puisque vous ne pouvez rien pour moi.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Duperray, Auguste, propriétaire à Vernantes.

Pottier, Albert, propriétaire à Allonnes.

LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE.

Dans la réunion qui a eu lieu pour la formation d'une Société Nautique à Saumur, la commission a été immédiatement constituée et un règlement adopté. Tout fait espérer une parfaite réussite et un brillant avenir pour cette jeune Société.

Des listes d'adhésions circuleront à l'effet d'obtenir des membres souscripteurs afin d'aider à donner quelques régates et fêtes en notre ville.

Chacun accueillera, croyons-nous, avec plaisir la Société Nautique qui apportera à Saumur des distractions dont nous sommes, depuis longtemps, si peu favorisés sous tous les rapports.

AVIS. — Le célèbre magnétiseur et prestidigitateur ADDO, dont la presse a fait de grands éloges et dont le talent n'est plus à contester, donne une séance au Café de la Paix ce soir (jeudi) à 8 heures 1/2.

M. Ambroise Gilbert est en train de devenir célèbre, et grâce à la *Petite France* il passera à la postérité. Nommé secrétaire général de la préfecture du Gers, il est par surcroît « l'excellent ami » de M. Wilson, qui lui dit dans son journal:

« M. Gilbert est un homme encore jeune, qui portera haut et ferme, dans le département du Gers comme il le portait dans notre arrondissement depuis de longues années déjà, le drapeau de la République véritablement démocratique, libérale et progressive. »

Il est évident que « l'excellent ami », encore jeune, « de M. Wilson » a dû commencer en nourrice à porter « haut et ferme le drapeau de la République », qu'il tient depuis tant d'années. La *Petite France* ne lui cache pas, du reste, que le poste de secrétaire général, à Auch, est « un poste peu facile où » ses précieuses qualités l'ont fait appeler. C'est une façon ingénieuse de préparer le public au fiasco entrevu de « l'excellent ami ». Pensez donc! un poste peu facile!...
(Union de l'Ouest.)

ANGERS.

Samedi 9 mai, à 8 heures 1/2 précises, au grand Cercle du Boulevard, Concert donné au profit de l'Œuvre des Crèches, avec le concours de M^{lle} M. Risarelli, cantatrice, M^{lle} M. Galitzin, violoncelliste, et M. Alphonse Thibaud, pianiste.

Cette soirée charmante rappellera les beaux concerts de l'hiver et viendra en aide à l'Œuvre si intéressante des Crèches qui rend tant de services à la classe ouvrière.

THÉÂTRE. — La représentation de la *Parisienne* à Angers a été le pendant de celle donnée dimanche à Saumur.

Nous lisons dans le *Petit Courrier*:

« Lundi soir, par la tournée de M^{me} Emma Carina: *La Parisienne*, de M. Henri Becque.

« Je ne sais quel préjugé retient à leur domicile les habitués de nos théâtres, chaque fois qu'il nous arrive la visite d'une troupe étrangère.

« Sans doute parce qu'une ou deux fois, on a été déçu — ou si l'on veut, volé — par certaines tournées, il est de goût maintenant de les condamner toutes — dans une excommunication générale — à jouer, devant les banquettes vides, leur programme quel qu'il soit et de quelque valeur qu'on le reconnaisse.

« C'est ainsi que l'excellente troupe de M^{me} Emma Carina a dû interpréter lundi la charmante pièce de M. Becque devant une salle presque déserte.

« Autant nous plaignons de son infortune la direction de cette tournée parisienne, autant nous plaignons le public d'avoir, par sa faute, manqué l'occasion de passer la soirée la plus gaie, la plus amusante qu'il soit possible. »

Nous sommes complètement de l'avis de notre confrère.

NANTES.

Les courses de Nantes auront lieu cette année les jeudi 44 (jour de l'Ascension), vendredi 45 et dimanche 47 mai.

ELECTION DE GUICHEN.

On lit dans le *Journal de Rennes*:

« L'élection de M. Martin est un grand succès pour les conservateurs. Le département d'Ille-et-Vilaine était presque seul à ne pas prendre part à ce mouvement qui s'est manifesté partout dans les dernières élections en faveur des candidats de la droite. Désormais, nous l'espérons, il n'en sera plus ainsi.

« M. Martin était soutenu, comme avait eu soin de le faire remarquer le *Petit Rennais*, « par tous les monarchistes et les cléricaux dans le canton »; il était combattu par les deux journaux républicains de Rennes; son succès est, non moins que l'échec de M. Guérard, un symptôme significatif. Il montre que dans les cantons qui paraissent les plus inféodés à la République, les électeurs ruraux commencent à se fatiguer de l'état de choses actuel.

« La voix de M. Martin sera une voix de plus pour la droite au Conseil général. Ce résultat est bien de nature à encourager les conservateurs pour les luttes prochaines. »

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents Sirops à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 4 fr. 25 le 1/2 litre.

LA SEIGNEURIE DE JAGUENEAU

Le Fief seigneurial du Petit-Puy au XVII^e siècle.
(Voir l'Echo du 13 mars 1885)

Le vocable de Jagueneau n'a trait dans l'histoire de Saumur qu'à la maison qui servit de refuge à M^{me} de Montespan; il avait pourtant, avant la venue de cette dame, une dénomination terrienne et nobiliaire.

Ceux qui le possédaient prenaient le titre de seigneurs de Jagueneau. Nous trouvons cette qualité rapportée dans de vieux actes annexés aux deux autographes inédits que nous avons publiés dernièrement (1).

Nous allons donner à ce sujet quelques détails qui serviront de préface à l'histoire du Jagueneau de M^{me} de Montespan.

En 1645, le cinquième lot du partage des biens de noble homme Florent Brouilly, receveur des tailles à Saumur, et de demoiselle Renée Godin, son épouse, décédés, attribua à dame Catherine Brouilly, leur fille, mariée à François Prestre, vivant conseiller du roy en la sénéchaussée de Saumur, la propriété de la seigneurie du clos et jardin appelé Jagueneau, aux charges des cens, rentes et devoirs féodaux envers le fief du Petit-Puy.

Devenue veuve, M^{me} Brouilly vendit, le 2 novembre 1689, la propriété et seigneurie du clos et jardin à M^{re} Jean Avril, greffier des sièges royaux dudit Saumur. Le tout est ainsi décrit:

« Clos et jardin proche les réverends prestres de l'Oratoire de Notre-Dame des Ardilliers de cette ville; d'un côté le clos de Min de Saumur à aller aux costaux, d'autre bout un autre chemin pour monter au petit puy, d'autre bout un autre chemin tendant dudit lieu du petit puy à aller dans l'enclos desdits prestres dans lequel il y a une petite chambre couverte d'ardoises, plus une cave en roch, située au dessus dudit clos dans laquelle il y a un four et une autre à côté où il y a un pressoir » (2).

Cette vente fut faite à la charge de laisser jour de la propriété et seigneurie, durant la vie de la venderesse, le sieur François Prestre, son fils aîné, seigneur de Jagueneau, lequel elle a cédé cette jouissance par acte du 19 juin 1682.

Le même jour de la vente du 3 novembre 1689, le sieur Jean Avril déclara qu'il était acquéreur pour et au profit de M^{re} Julie Hudault, avocat ès-sièges royaux de Saumur, épouse de Jeanne Prestre, fille de la venderesse.

(1) Ils appartiennent à M. J. Rottier, notre parent, dont nous avons dit précédemment.
(2) Cette description s'applique à toute la partie basse de l'enclos planté en vignes. La partie basse appartenait aux Oratoriens en 1639.

A la suite d'une transaction, le sieur François Prestre, seigneur de Jagueneau, ayant renoncé à sa jouissance, par acte du 29 avril 1690, les sieur et dame Hudault arrentèrent le clos et jardin aux Oratoriens par acte du 5 juin 1697, aux charges féodales, en vers le fief du Petit-Puy. — Parlons de ce fief.

IV

Au-dessus de l'enclos du Jagueneau, s'élève pittoresquement, sur la crête du coteau qui domine la Loire, le hameau du Petit-Puy. Ses maisons sont, en majeure partie, adossées au rocher, voire même creusées dans le tuf qui le compose. Des caves, des pressoirs s'y rencontrent pour le service des vignes complantées sur le sommet et sur le versant du coteau. Une habitation domine les autres, celle qui fut embellie dans ces derniers temps par feu M. Jouffraull. L'ensemble de ce paysage constituait jadis le fief seigneurial du Petit-Puy.

V

Au temps de la prospérité du vignoble saumurois, les allées et venues des vendeurs, le transport du raisin des clos voisins répandaient une grande animation dans ce hameau du Petit-Puy : le jus divin coulait à plein bord de ses pressoirs et remplissait les tonneaux des caves. L'oïdium, le phylloxéra pèsent aujourd'hui sur cette récolte et paralysent la vieille gaieté gauloise.... Le panorama, néanmoins, n'a pas perdu son charme à l'œil : des vigneron l'animent encore, ils cultivent le cep et attendent le retour du bon vin.

VI

En 1699, M. Noé-Moreau, seigneur du fief, n'existait plus. Sa succession tombée vacante était administrée par un sieur Jean Tinebaut, curateur à la vacance; tandis que les biens étaient cultivés par un sieur Pierre Beausse, fermier judiciaire. C'est en présence de ces deux personnes que, par un dernier acte, les prêtres de l'Oratoire amortirent la rente due à M. et M^{me} Hudault pour la propriété et seigneurie du Jagueneau, ensemble les droits dus au fief du Petit-Puy. L'acte d'amortissement fut signé le 2 mai 1699.

PAUL RATOUIS

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 avril 1885.

NAISSANCES.

- Le 2. — Jeanne-Angèle Oudet, rue Saint-Nicolas.
- Le 3. — Louis Cocuau, à l'Hospice.
- Le 4. — Marie-Louise Guillaume, rue de la Visitation; — Armand Roger, hameau du Petit-Puy; — Jeanne Bernard, rue Saint-Nicolas.
- Le 6. — Louis-Joseph Poisson, rue de la Fidélité.
- Le 7. — Henri-Ernest-Marie-Alphonse Moreau, rue Notre-Dame.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

VIOLENS DE DALAYRAC

Le violon passa des mains de l'aveugle dans celles de Nicolas Dalayrac; ses petits doigts frémissent de bonheur en remontant les cordes, montées en dessus ou en dessous du diapason; il exécute la Marche d'Armide, puis l'air d'Orphée, puis un autre sans s'apercevoir que l'aveugle, quoique sensible au jeu magnifique de son trésor, pensait qu'il perdait une partie de sa journée. Nicolas tomba du ciel sur la terre lorsque le propriétaire de l'instrument lui dit : — C'est très-bien, monsieur, c'est très-beau, mais vous me faites perdre du temps, et le temps c'est toute ma fortune. Cette demande, qui étourdissait Nicolas, était pour lui toute naturelle. Le danger lui donne du courage; le Rubicon était là, il fallait le franchir quand même. Avec cette voix oppressée que donne une forte résolution, il dit vivement à l'aveugle : — Voulez-vous me vendre votre violon ? Le chanteur ambulante fut surpris et charmé en

même temps de cette proposition et répondit lentement en pesant ses paroles, comme un commerçant qui veut traiter une bonne affaire :

— Oui, monsieur, mais j'en veux un bon prix. — Fixez-le vous-même, reprit le jeune homme tremblant d'anxiété.

L'aveugle avait réfléchi qu'il ferait tout aussi bien avec un plus mauvais instrument, et qu'il pouvait gagner une bonne journée en vendant celui-ci. Il demande donc cinquante livres pour son violon, et qu'on n'aille pas croire que ce prix épouvanta le futur compositeur. Le prix n'était pas trop élevé; mais il n'avait que sa montre, et ce bijou valait quatre fois plus que la somme demandée.

L'arrangement était difficile avec un homme qui n'avait que ses liards dans ses poches. Nicolas Dalayrac avait beau se frapper le front pour chercher une solution à son problème; le vertige lui monte au cerveau, le démon de la musique lui souffle qu'une montre est un meuble inutile dans une ville où il y a des herloges publiques et dans une maison où il y a des pendules sur toutes les cheminées.

— Pourtant, se dit-il, si je vends la montre, mon père le saura, et je serai un grand coupable à ses yeux et surtout à ceux de ma mère.

Après de nombreuses réflexions, il se déterminait à dire à l'aveugle :

— J'achète votre violon au prix que vous me

Le 8. — Hélène Derouet, rue de la Petite-Bilange.

Le 11. — Léon Dubois, rue de Fenet.

Le 12. — Estelle Bloudeau, rue Saint-Nicolas; — Fernand-Georges-Clément Brisson, rue Saint-Nicolas.

Le 14. — Marguerite Sauton, rue de l'Arche-du-Moulin-Pendu; — Germaine-Alexandrine-Joséphine Faure, rue de Fenet.

Le 17. — Marie-Geneviève-Augustine Vincentot, rue de Bordeaux; — Germaine-Ernestine Vassou, rue Notre-Dame.

Le 20. — Rachel Verger, rue Duplessis-Mornay; — Alphonsine-Amélie Bazot, rue Notre-Dame.

Le 23. — Raymond-Marie-Auguste Gaudin de Villaine, quai de l'École.

Le 25. — Germaine-Alexandrine Roquet, rue Notre-Dame; — Robert-Maurice Brizé, quai Saint-Nicolas.

Le 26. — Maurice-Auguste-Abraham Pelou, rue de Bordeaux; — Eugène-Adolphe Porcher, rue Saint-Jean; — Marie Grivot, à l'Hospice.

Le 27. — Albert Debruyne, place Saint-Pierre; — Pierre Hallouin, place Saint-Nicolas.

Le 28. — Maximilienne Loison, à l'Hospice.

Le 29. — Alfred Leroux, ancienne route de Tours.

Le 30. — Marie-Louise Séjourné, Grand'Rue; — Renée-Marie Duperré, rue Verte; — Julia-Georgette Merlo, rue Saint-Nicolas; — Aména-Marie-Louise Gaillard-Bournazel, rue de la Marmaillet.

MARIAGES.

Le 4. — Louis-Victor Guet, sellier-carrossier, a épousé Marguerite David, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 6. — Jules Philippe, gardien à la Maison centrale de Fontevault, a épousé Désirée-Ernestine Huel, sans profession, de Saumur.

Le 7. — Louis-Gabriel-Prosper-Étienne Daudet, chef d'institution, du Dorat (Haute-Vienne), a épousé Berthe-Marie-Clémentine Frogier, sans profession, de Saumur; — Marcellin-Jules-Augustin Cormier, employé de commerce, de Montsoreau, a épousé Léonie-Augustine-Marie Lecoq, professeur de piano, de Saumur.

Le 13. — Jules-Louis Baille-Barrelle, banquier, de Niort, a épousé Jane-Alice Bodin, sans profession, de Saumur.

Le 14. — Annet-Sulpice Blondet, tailleur de pierre (veuf), de Longué, a épousé Louise-Marie Derouet, couturière, de Saumur.

Le 15. — Émile-Félix-Joseph Chérin, jardinier, a épousé Joséphine Hallouet, couturière, tous deux de Saumur.

Le 16. — Charles-Joseph-Marie Posenaer, employé, a épousé Zénaïde-Augustine Ollivier, couturière, tous deux de Saumur.

Le 20. — Louis-Jean Gourdineau, marinier (veuf), de Chenegutte-les-Tuffeaux, a épousé Augustine Hérisson, couturière (veuve), de Saumur.

Le 27. — Louis-Auguste-Marie Genneté, boulanger, a épousé Marguerite-Armande Pilète, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Armand-Constant Blouin, négociant, de Cholet, a épousé Augusta-Marie Trudeau, sans profession, de Saumur; — Joseph-Antoine Hubert, cocher (veuf), a épousé Anastasie-Marie-Josèphe Morice, domestique, tous deux de Saumur; — Victor Bellanger, employé de commerce, a épousé Joséphine Lefèvre, lingère, tous deux de Saumur.

DIVORCES.

Le 8. — Alphonse Touchais, marchand corlier, et Clémence-Cécile Bertrand, sans profession, de Saumur.

Le 20. — René Hutault et Victorine Brosse, tous deux cultivateurs, de Saumur.

Le 20. — Pierre Léger et Louise Fleury, tous deux cultivateurs, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 4^{er}. — Henri Jameron, employé de commerce, 32 ans, rue de l'Hôtel-Dieu; — Sylvain-Pierre Martin, serrurier, 62 ans, rue Basse-Sancier; — Marie-Louise Magé, sans profession, 82 ans, veuve Louis Champion, à l'Hospice; — Jules Castej, 44 ans, rue de la Visitation.

Le 2. — Catherine Berard, sans profession, 73 ans, rue de Bordeaux.

Le 3. — Charles Auger, serrurier, 58 ans, rue du Petit-Mail.

Le 4. — Antoine Vignaud, terrassier, 30 ans, à l'Hospice; — Louis Mogueit, ancien entrepreneur de charpente, 84 ans, rue du Petit-Versailles; — Léon Touzalain, 3 ans, à l'Hospice.

Le 5. — Pierre Dubois, jardinier, 77 ans; à l'Hospice.

Le 6. — Marie-Louise Policain, revendeuse, 74 ans, veuve Louis-Julien Rochard, à l'Hospice; — Pierre Goujon, journalier, 67 ans, à l'Hospice; — Henriette Docoul, 40 ans, rue Notre-Dame; — Françoise-Sophie Cosne, journalière, 43 ans, épouse René Battais, à l'Hospice.

Le 8. — Emilie Ruet, sans profession, 73 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 11. — Pierre Cormier, employé de commerce, 57 ans, rue Notre-Dame.

Le 13. — Victoire Lemoine, propriétaire, 77 ans, veuve Antoine Pichard, rue du Portail-Louis; — Paul Martin, propriétaire, 86 ans, rue du Vieux-Pont; — Marie-Hermine Méchin, 6 ans, rue de Fenet.

Le 14. — Rosalie Blot, sans profession, 78 ans, épouse Léon Martineau, Grand'Rue; — Marie Augerand, 2 mois, rue Notre-Dame.

Le 16. — Jules-Henri Perré, journalier, 50 ans, rue des Violettes; — Omer-Georges Bernier, maréchal-ferrant, 22 ans, rue de la Visitation.

Le 18. — Marguerite Bonnin, sans profession, 25 ans, épouse Clément Herguès, rue de Fenet.

Le 19. — Zoé Mabileau, sans profession, 69 ans, veuve Louis Jacob, à l'Hospice.

Le 20. — Clémentine Pitois, 48 mois, rue Notre-Dame; — Angélique Renault, domestique, 75 ans, rue d'Orléans.

Le 24. — Marie-Louise Marcheteau, domestique, 65 ans, veuve Jacques Gamin, à l'Hospice.

Le 26. — Auguste-Jean-Gabriel Chabanis, cavalier de manège, 28 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 27. — Victoire Bodeau, rentière, 79 ans, veuve René Gasnault, rue de Bordeaux; — Théodore Castille, propriétaire, 85 ans, rue Duncan.

Le 28. — Marie Mien, sans profession, 76 ans, veuve Georges Marmier, rue Nationale.

Le 30. — Célestine Thibault, journalière, 30 ans, épouse Michel Renard, à l'Hospice; — Renée-Marie Duperré, 4 jour, rue Verte.

Irland Vanneau, par Fontenay (Deux-Sèvres), 3 juillet 1877.

J'attends de l'emploi du FERR BRAVAIS une véritable résurrection, car depuis un mois que j'en fais un usage journalier, j'ai déjà obtenu sur ma santé et sur celle de ma fille anémique les meilleurs résultats. Veuillez m'en faire parvenir deux nouveaux flacons. Boinaud, Théophile, menuisier. Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

On demandait un jour à Fontenelle pourquoi il ne discutait jamais : « Par deux principes, répondit-il, tout est possible et tout le monde a raison. » — Tout est possible peut-être, en France, plutôt qu'ailleurs, puisqu'on a dit qu'impossible n'est pas français. Mais devant les faits prouvés et constatés comme celui que nous reproduisons ici, et comme tous les journaux en reproduisent chaque jour, on ne peut nier l'évidence et on est forcé de se dire : « Celui-là au moins a raison. » — Angoulême, 20 février 1885. — Je souffrais depuis longtemps des reins, de la tête, des jambes, enfin tout me faisait mal; depuis que je fais usage de vos Pilules Suisses, je me trouve beaucoup mieux. Je prie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, de m'en envoyer encore une boîte à 1 fr. 50 et de publier ma lettre, s'il le juge utile.

» GIRARDEAUX (Emile), employé au chemin de fer. »

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI

Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

proposé. Je n'ai pas la somme voulue, mais j'ai une montre qui vaut beaucoup plus; je vous la donne à une condition, c'est que vous ne la vendrez point avant que vous ne soyez sorti des états du Languedoc.

L'aveugle comprit qu'il avait affaire à un enfant de bonne maison; il soumit la montre à la vérification de son jeune conducteur, et l'échange fut fait.

III

Cette première faute devait tout naturellement en amener une autre; car, en toute chose, comme dit le proverbe, il n'y a que le premier pas qui coûte.

Pourtant le jeune Dalayrac était très-embarrassé; comment déroberait-il en plein jour, dans la maison du subdélégué, l'entrée du fatal instrument? Peut-être pourra-t-il tromper les yeux de son père, mais les yeux des domestiques, cela lui paraît plus difficile, car ces gens-là voient tout, même ce qu'ils ne devraient pas voir. Il commença à douter de lui.

— Allons, dit-il avec douleur, je serai dénoncé, mon violon sera brisé comme ses prédécesseurs, le secret de la montre sera découvert et ma punition sera, sans doute, terrible.

Puis il se ravisa :

— Si j'attendais la nuit! Il est vrai que les jours

sont bien longs maintenant, et qu'il fait bien chaud. C'est égal, j'attendrai la nuit.

Toutes ces réflexions il les faisait en marchant; il cherchait de l'ombre, car le soleil dardait en plein ses chauds rayons sur le front bien emparassé du pauvre mélomane.

Un fourré de bois bien épais s'offre enfin à sa vue, il entre sous la voûte formée des plus beaux arbres des contrées méridionales.

Tout était en harmonie autour de lui, le ruisseau qui serpentait en murmurant sur les cailloux polis par les eaux, les oiseaux qui gazouillaient des airs différents sans jamais rompre l'accord harmonieux dont Dieu a gratifié toutes les solitudes, le bruissement du vent léger qui venait mourir sur les feuilles dentelées des platanes, des échappées du soleil qui se jouaient dans les arbres, des trouées de ciel azur et blanc qui se montraient à distance : tout cela invitait Nicolas Dalayrac à un doux repos et l'excitait à joindre ses chants à ceux de la nature.

Il regarda s'il était bien seul, et une fois assuré qu'il n'avait pour témoins que Dieu et les oiseaux, il commença par se dédommager de trois mois de privation. Il dut jouer longtemps du violon et dut bien se fatiguer, car il s'endormit de lassitude, et, lorsqu'il s'éveilla, le soleil était à son déclin.

(A suivre.)

ALEXANDRE FOURCAUD.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GARNIER, DENIS.

Les créanciers de la faillite du sieur Garnier, Denis, entrepreneur à Saint-Georges-Châtelais, sont invités de nouveau à se rendre, le mardi 19 mai 1885, à neuf heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour assister à la vérification de leurs créances et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Ceux qui n'auraient pas encore produit leurs titres, sont invités à le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification.

(360) Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41, et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Par licitation, AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

Sise ville de Saumur, rue Beurepaire, n° 5;

De 51 a. 02 c. de VIGNE

Au canton des Galmoises;

ET D'UNE CAVE

Au Clos-Bonnet, commune de Saumur.

Immeubles dépendant de la communauté RAIMBAULT-PROUTIERRE et de la succession de M. RAIMBAULT.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 31 mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M. PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré.

Aux requête, poursuite et diligence de M. L. Bonneau, demeurant à Saumur,

Agissant en qualité de syndic de la faillite du sieur Emile Raimbault, ancien marchand de rouenneries,

Demandeur, ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribu-

nal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 41,

En présence, où elle dûment appelée, de M^{me} Sophie Proutière, veuve du sieur Jean-Pierre Raimbault, ladite dame demeurant à Saumur,

Défenderesse, ayant pour avoué constitué M^e LECOY, avoué à Saumur,

Le dimanche trente et un mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi,

En l'étude et par le ministère de M^e Pinault, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la communauté Raimbault-Proutière et de la succession de Jean-Pierre Raimbault, sur les mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION ET MISES A PRIX Commune de Saumur.

1^{er} Lot.

Une MAISON, sise ville de Saumur, rue Beurepaire, n° 5, comprenant: au rez-de-chaussée, une vaste pièce s'ouvrant par deux fenêtres sur la rue Beurepaire et aménagée pour servir de magasins, une salle à manger, une chambre et un vestibul; — au premier étage, un salon, trois chambres et un cabinet; — au second étage, deux chambres et un cabinet; — au-dessus, vastes greniers et deux mansardes; — cour pavée sur laquelle s'ouvrent une cuisine, un hangar avec grenier; une écurie pour quatre chevaux et une remise;

Le tout d'une contenance de trois ares quatorze centiares, compris au cadastre sous le n° 125 P de la section G.

Sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs, ci..... 25.000

2^e Lot.

Cinquante et un ares deux centiares de vigne, sis au canton des Galmoises; — un petit bâtiment comprenant une chambre et un grenier; — un petit jardin joignant la vigne; le tout compris au cadastre sous le n° 713 de la section D, joignant au nord Bergieau, au midi Gilbert, au levant Gasnault, au couchant le chemin de Chaintres.

Sur la mise à prix de deux mille huit cents francs, ci... 2.800

3^e Lot.

Une CAVE, sise au Clos-Bonnet, ayant une superficie d'environ cinquante centiares; — pressoir et ses accessoires; cuve en pierre, communauté à un puits et à un couloir; — joignant au midi M. Monmousseau, au nord Réveillon, au levant le couloir commun.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

Total des mises à prix: vingt-huit mille deux cents francs, ci..... 28.200

S'adresser, pour les renseignements, à:

1^o M^e PINAULT, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2^o M^e DE NEUVILLE, avoué pour-suivant la vente;

3^o M^e H. LECOY, avoué co-licitant.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le sept mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etudes de M^e SOUDÉE, avoué, et de M^e CHASLE, notaire à Angers.

VENTE en cinq lots, sur licitation, le mardi 12 mai 1885, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise,

DE SIX MAISONS

Sises à Angers, Jardins et dépendances, sur les mises à prix ci-après:

1^{er} Lot. — Deux maisons, boulevard de Laval, 14 et 16: 23.000 fr.

2^e Lot. — Maison, boulevard de Laval, 18: 13.000 »

3^e Lot. — Maison, rue du Saint-Esprit, 9: 18.000 »

4^e Lot. — Maison, rue du Saint-Esprit, 7: 1.500 »

5^e Lot. — Maison, rue Saumuroise, 99: 9.000 »

S'adresser auxdits M^{es} CHASLE et SOUDÉE et à M^e RICOU.

Pour insertion sommaire, (381) SOUDÉE.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

APPARTEMENTS

Rue Saint-Jean, 6.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n° 39 et 41.

S'adresser à M. GOUBY, place Saint-Pierre. (405)

A LOUER

DEUX PIÈCES

Servant de Magasins, Rue du Portail-Louis, 23-25.

REMISES ET ÉCURIE

Rue du Petit-Versailles.

UNE CAVE

Rue de l'Hôtel-Dieu.

S'adresser à M. P. FOURCÉ, rue d'Orléans. (398)

A GÉNER
PAR SUITE DE DÉCÈS,
ATELIER DE FORGE
ET D'OUTILLAGE
DE M. CHARLES AUGER,
Rue du Petit-Mail, Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve AUGER.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de coupé, Irlandais, alezan, 7 ans, 1^{er} 59, très-sage, se monte bien, vendu avec garanties.

S'adresser 34, rue de Bordeaux.

MANUFACTURE DE
PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
L'EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
OREZZA
est la plus riche en fer et en acide carbonique
Spéciale pour le Traitement de
GASTRALGIES, FIEVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

C^{ie} D'ASSURANCES
« LE MONDE »
Contre l'INCENDIE et sur la VIE
Fondée en 1804
Siège social à Paris, rue du Quatre-Septembre.
Capital des deux branches: 40 millions
Agence à Saumur, place du Faou-René, n° 1.
Direction principale, Angers, boulevard des Pommiers, 47. (389)

PAPIERS DE TENTURE

LIQUIBATION

Pour cause de fin de bail.

M. COLOMBEL, rue de la Tonnelière à Saumur, fait savoir qu'il vendra, à des conditions très-avantageuses, tous les articles composant son magasin de Papiers de tenture, Toiles cirées, etc.

CIDRES DE BRETAGNE

Par barrique et petit lot

GIRARD-EMERY

TONNELIER

Rue de la Croix-Verte, 29.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poires de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays. Magasins PICHAT, place du Faou-René. (381)

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule, de la gravelle, du diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Musiques dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Bureau: Administration de la C^{ie} des Eaux
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 MAI 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	79 60	79 50	Est	156 25	783 75	Obligations.			Gaz parisien	617	618 50
3 % amortissable	81 20	81 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1280	1280	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	510	Est	370	369 75
3 % (nouveau)	81 20	81 25	Midi	1155	1170	— 1865, 4 %	520	519 75	Midi	379 75	379 75
4 1/2 %	104 50	104 30	Nord	1635	1530	— 1869, 3 %	408	406	Nord	323	322
4 1/2 % (nouveau)	108 40	108 37	Orléans	1335	1330	— 1871, 8 %	397	397	Orléans	381	382
Obligations du Trésor	510	507 50	Ouest	845	847 50	— 1875, 4 %	512	510	Ouest	378	385
Banque de France	5120	5120	Compagnie parisienne du Gaz	1470	1475	— 1876, 4 %	513 25	511 50	Paris-Lyon-Méditerranée	378	385
Société Générale	456 25	457 30	Canal de Suez	2033 75	2020	Bons de liquid. Ville de Paris	518	519	Paris-Bourbonnais	378	378
Comptoir d'escompte	975	978 50	C. gén. Transatlantique	486 25	485	Obligations communales 1879	450	450	Canal de Suez	565	568 75
Crédit Lyonnais	535	535				Obligat. foncières 1879 3 %	455	445			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	1342 50				Obligat. foncières 1883 3 %	361 50	361			
Crédit mobilier	243 75	248 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Matin	Soir	Express	Omni.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte		
8 heures	8 minutes du matin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
6	55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
9	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
1	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
3	32	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
7	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
10	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8 heures	26 minutes du matin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
9	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
8	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
9	37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
12	48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
4	48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
7	44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
10	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.						Saumur (départ) 6 05 7 24 1 15 3 45 7 50				Thouars (départ) 5 40 8 58 1 07 4 20 7 43				Montreuil 7 20 1 55 8 35				Poitiers 3 50 12 50 4 10			
						Montreuil-Bellay 6 03 7 55 2 2 4 50 8 41				Brion-s-Thouet 5 58 9 10 1 19 4 30 7 57				Loudun 8 20 2 51 9 55				Neuveville 6 55 1 57 7 54			
						Lernay 7 02 8 21 2 11 4 31 8 51				Lernay 6 07 9 18 1 24 4 37 8 51				Arcay 8 34 3 4 10 14				Mirebeau 7 50 2 52 7 54			
						Brion-s-Thouet 7 14 8 09 2 19 5 4 8 59				Montreuil-Bellay 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30				Neuveville 9 57 4 24 11 27				Loudun 8 49 3 30 10 54			
						Thouars (arrivée) 7 29 8 22 2 32 5 19 9 16				Saumur (arrivée) 7 23 10 39 2 28 5 40 9 06				Poitiers 10 32 4 56 12 1				Montreuil 9 24 4 21 11 1			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

C